



GRUPE SCOLAIRE SAINT VINCENT- PERE BROTTIER

Etablissement privé catholique sous contrat d'association
Rue Samuel de Champlain BP10109 41004 BLOIS cedex
e.mail :secretariat@saint-vincent-brottier.com Site INTERNET :www.saint-vincent-brottier.com

« Quant à Jésus, Il grandissait en taille, en sagesse et en Grâce devant Dieu et devant les hommes »

Évangile selon St Luc

TARIFS ECOLE COLLEGE 2021- 2022

Contribution des familles

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

Le montant de la contribution des familles est établi en fonction du quotient familial calculé comme suit :

Revenus fiscaux de référence <i>dernière feuille d'imposition connue</i>		€
	+	
Montant des prestations familiales <i>perçues durant l'année précédente</i>		€
		<hr/>
TOTAL 1		€

Nombre d'enfants à charge (**voir avis d'imposition**)

Parent(s) au sein du foyer fiscal (**1 ou 2**)

TOTAL 2

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL = =€

Total 2

Le quotient familial obtenu, se reporter au choix de la catégorie :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
de 0 à 2500 euros	de 2501 à 5000 euros	de 5001 à 7500 euros	supérieur à 7501 euros

FONDATION VICTOR DILLARD



POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS,
JE VEUX SOUTENIR LES PROJETS
DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
DE LOIR-ET-CHER

Grâce à votre don,
la Fondation Victor Dillard
investit de façon désintéressée
au développement de l'Enseignement
catholique en Loir-et-Cher.



Faites un don à la Fondation Victor Dillard (réduction d'impôts de 66 % des sommes versées).

La fondation Victor Dillard a été reconnue d'utilité publique.

Vous trouverez dans le dossier d'inscription un formulaire permettant d'affecter votre don au groupe scolaire Saint Vincent Père Brottier

VOS DONNS SERONT DÉDUCTIBLES DE VOS IMPÔTS

Règlement financier 2021-2022



GRUPE SCOLAIRE SAINT VINCENT- PERE BROTTIER

Etablissement privé catholique sous contrat d'association
 Rue Samuel de Champlain BP10109 41004 BLOIS cedex
 e.mail :secretariat@saint-vincent-brottier.com Site INTERNET :www.saint-vincent-brottier.com

« Quant à Jésus, Il grandissait en taille, en sagesse et en Grâce devant Dieu et devant les hommes »

Évangile selon St Luc

1. Contribution des familles

Pour la Toute Petite Section (TPS), la contribution des familles est de 100 euros par mois.

Les familles des élèves de TPS qui poursuivront leur scolarité à l'école Saint Vincent-Père Brottier bénéficieront d'une réduction de la contribution des familles de 100 € par année sur les 3 prochaines années.

Remise de 5% pour le 2 ^e enfant 10% pour les suivants si plusieurs enfants de la même famille sont scolarisés en même temps dans les groupes scolaires Saint Vincent-Père Brottier, Saint Charles et le lycée Notre Dame des Aydes. La TPS ne bénéficie pas de cette remise car la catégorie dispose déjà d'un tarif spécifique.	MATERNELLE ET PRIMAIRE		COLLEGE	
	Catégorie	Année	Catégorie	Année
	1	379 euros	1	549 euros
	2	517 euros	2	754 euros
	3	665 euros	3	962 euros
4	824 euros	4	1142 euros	

2. Demi-pension

	MATERNELLE ET PRIMAIRE	COLLEGE
Forfait pour 4 repas par semaine	768 euros	852 euros
Repas occasionnel	6,90 euros	

3. Garderie-étude

Ecole

MATIN	Forfait annuel	170 euros
	Occasionnel	3 euros
SOIR	Forfait annuel	250 euros
	Occasionnel	5,50 euros

Pour les élèves de maternelle et primaire ayant des frères et sœurs au collège, la garderie est gratuite jusqu'à 17h10.



GRUPE SCOLAIRE SAINT VINCENT- PERE BROTTIER

Etablissement privé catholique sous contrat d'association
Rue Samuel de Champlain BP10109 41004 BLOIS cedex

e.mail :secretariat@saint-vincent-brottier.com

Site INTERNET :www.saint-vincent-brottier.com

« Quant à Jésus, Il grandissait en taille, en sagesse et en Grâce devant Dieu et devant les hommes »

Évangile selon St Luc

Collège : GRATUITE pour tous les élèves de 6^o

SOIR	Forfait annuel	280 euros
	Forfait journalier	3.80 euros

4. Prestations complémentaires : cotisation APEL de 27, 50 euros par an.

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics.